RENSEIGNEMENTS

Pour toute information, appelez le :

0820 205 206

(0,09€TTC/min)

La Réunion Mayotte : 02 62 90 23 99
Guadeloupe : 05 90 82 16 13
Martinique : 05 96 60 74 16
Guyane : 05 94 25 34 57

Retrouvez les informations dans l'espace employeurs sur :

uniformation.fr

Et prochainement, un espace dédié aux bénévoles

5ix 08/2015 - photos : gettyimages.

uniformation

VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE + HABITAT SOCIAL + PROTECTION SOCIALE

Faisons équipe en 2015 !

AU 1ER SEPTEMBRE 2015
UNIFORMATION DEVIENT
LE PARTENAIRE FORMATION
DES STRUCTURES DÉPENDANT DE
LA BRANCHE DU SPORT

Qui est Uniformation ?

Uniformation est votre partenaire emploi formation.

Il a longtemps accompagné :

→ toutes les structures de la branche professionnelle du sport : de la très petite association à la grande entreprise,

→ tous les acteurs de la branche professionnelle du sport : employeurs, salariés - encadrants, personnels administratifs, sportifs professionnels - et dirigeants bénévoles,

→ sur tous les territoires : métropole et DOM.

Il couvre les entreprises et les salariés de l'économie sociale, de l'habitat social et de la protection sociale.

Il rassemble aujourd'hui 49 308 entreprises adhérentes représentant près de 1,09 million de salariés pour une collecte de 351,5 millions d'euros en 2014 dont 19,6 millions d'euros au titre de l'apprentissage, et dispense plus de 22,5 millions d'heures de formation par an.

350 collaborateurs sont à votre écoute et vous accompagnent

Uniformation réunit 21 branches professionnelles : acteurs du lien social et familial ; aide à domicile ; animation ; ateliers et chantiers d'insertion ; conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement ; entreprises sociales pour l'habitat ; foyers et services pour jeunes travailleurs ; golf ; institutions de retraite complémentaire et de prévoyance ; missions locales et PAIO ; mutualité ; offices publics de l'habitat ; organisations professionnelles de l'habitat social ; PACT ; Pôle emploi ; régies de quartier ; Régime général de la Sécurité sociale ; Régime social des indépendants ; sociétés coopératives d'HLM ; sport ; tourisme social et familial

Pourquoi Uniformation est-il désormais votre partenaire ?

En mars 2015, les partenaires sociaux de votre branche professionnelle ont désigné à l'unanimité Uniformation pour vous accompagner dans vos projets de formation. Un arrêté publié le 21 juillet étend les accords à l'ensemble des structures sportives.

La situation antérieure est donc désormais révolue, Uniformation est votre seul partenaire formation pour :

1. tous les projets de formation à venir
2. le versement de vos contributions.

Quelques dates à retenir :

→ **A compter du 1er septembre,** vous serez accueilli(e)s et conseillé(e)s par les équipes d'Uniformation pour tout projet de formation que vous souhaitez démarrer.

→ Les projets de formation en cours avec d'autres Opca sont traités et remboursés par Agefos PME ou Opcalia selon le choix que vous aviez opéré **depuis le 1er janvier 2012.**

→ **Au 28 février 2016,** toute structure relevant de la convention collective nationale du sport confie désormais ses contributions à la formation professionnelle à Uniformation. Calculées sur la masse salariale 2015, elles "compensent" les engagements de dépenses pris sur l'année 2015. Votre branche professionnelle a également défini les modalités de ses contributions conventionnelles au-delà des contributions légales (cf. page 6).

Collecteur unique de la formation professionnelle : plan, professionnalisation, compte personnel de formation, congé individuel de formation, apprentissage…, Uniformation simplifie vos obligations d'employeur avec des outils en ligne, accessibles sur **uniformation.fr** et des conseils par téléphone.

Des services pour les employeurs

1

Des équipes sur tout le territoire, avec **des interlocuteurs dédiés “Sport” pour répondre à vos questions** en tant que nouvel adhérent.
Elles sont en relation avec les partenaires institutionnels de votre secteur d’activité.
→ **12 délégations interrégionales**
→ **34 implantations régionales**
→ **168 points d’accueil**

2

Nos équipes vous assistent dans **l’analyse des compétences et des qualifications** mobilisables au sein de votre entreprise et dans la définition de vos besoins en matière de formation, collectifs et individuels, au regard de la stratégie de l’entreprise.

3

Vous bénéficiez de leur savoir-faire pour **optimiser vos financements** en articulant les dispositifs de formation professionnelle, notamment avec l’arrivée du compte personnel de formation.

4

Elles vont chercher pour vous **des aides financières sur des projets** (cofinancements Conseil régional, Etat, Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), Europe). En 2015, Uniformation a obtenu, au bénéfice de ses adhérents, des fonds auprès du FPSPP pour favoriser le départ en formation dans les TPE, et auprès du Fonds social européen (FSE), pour la formation des emplois d’avenir.

5

Une offre de services adaptée à la taille de votre entreprise :
→ Pour les grandes entreprises, Uniformation propose une information adaptée, un traitement de vos dossiers personnalisé et une animation dans une logique de réseau.
→ Pour les TPE, des permanences d’accueil mensuelles et des réunions collectives régulières sur l’ensemble du territoire facilitent l’accès à la formation de vos salariés.

6

Vous pouvez aussi **accéder à des formations collectives clés en main,** près de chez vous. Une offre renouvelée chaque année qui, en 2014, a permis à 6 000 salariés issus de 2 350 structures adhérentes de partir en formation en s’appuyant sur le savoir-faire d’Uniformation. Avec des moyens mis en œuvre pour s’assurer de la qualité des formations dispensées.

7

Zoom RH, une prestation de **diagnostic et d’accompagnement RH clés en main,** pour les structures de moins de 250 salariés, financée par Uniformation.

8

Des outils gratuits à votre disposition réalisés avec des experts : les supports d’entretien professionnel par exemple ou un simulateur vous permettant de construire la pyramide des âges de vos salariés.

9

De l’information en ligne sur uniformation.fr, notamment pour vous accompagner dans les évolutions de la formation professionnelle, et dans la newsletter adhérent qui vous sera adressée tous les 2 mois. Des campagnes d’informations avec des outils clés en main à diffuser auprès de vos salariés.

10

Un suivi de vos dépenses de formation sur un espace adhérent privé, où vous pouvez saisir vos demandes de financement ou de remboursement.

11

Et pour 2016, une offre de services encore plus lisible et adaptée à la taille de votre entreprise. A suivre…

Les contributions à la formation professionnelle

LE SAVIEZ-VOUS ?

La loi du 5 mars 2014 a modifié le cadre de vos contributions à la formation professionnelle. Il y a désormais **trois types de contributions ouvrant droit à des financements différents.**

1. Les contributions légales obligatoires

calculées sur la masse salariale 2015 sont à verser à Uniformation au plus tard le 28 février 2016

Désormais, toutes les entreprises sont soumises à **une contribution légale unique obligatoire** de 0,55% pour les structures de moins de 10 salariés et de 1% pour les autres. Ces taux couvrent, selon la taille de votre entreprise, plusieurs ou l'ensemble de ces contributions : plan de formation, professionnalisation, congé individuel de formation, compte personnel de formation, Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels. Ils sont complétés par la cotisation CIF CDD.

2. Les contributions conventionnelles

calculées sur la masse salariale 2015 sont à verser à Uniformation au plus tard le 28 février 2016

Pour maintenir les efforts entrepris en matière de formation professionnelle, les partenaires de votre branche professionnelle ont décidé d'**une contribution supplémentaire conventionnelle.**

3. Les contributions volontaires

à verser avant la fin de l'année 2015 pour l'année en cours

Enfin, vous pouvez optimiser votre gestion de la formation et des RH, faire face à vos obligations d'employeurs et accéder à des financements complémentaires grâce à **une contribution volontaire supplémentaire,** décidée par vous, pour les besoins spécifiques de votre entreprise. En la confiant à Uniformation au titre de votre plan de formation, vous capitalisez sur vos moyens financiers et sur des services bâtis pour vous.

En % de la MSB	Contributions légales						Contributions conventionnelles	Paritarisme	CIF bénévole	Total des contributions
Taille des structures	Plan de formation	Professionnalisation	CIF CDI*	CPF	FPSPP	Total	Plan de formation			
1 à 9	0,4	0,15	nc	nc	nc	0,55	1,05	0,06	0,02	1,68
10 à 49	0,20	0,30	0,15	0,20	0,15	1	0,20	0,06	0,02	1,28
50 à 299	0,10	0,30	0,20	0,20	0,20	1	0,15	0,06	0,02	1,23
300 et +	nc	0,40	0,20	0,20	0,20	1	0,10	0,06	0,02	1,18

La contribution pour la formation des bénévoles a un minimum de 2€ pour les entreprises de moins de 10 salariés, de 10€ pour les entreprises de 10 salariés et plus, avec un maximum de 5 000€.

* Une contribution légale au CIF CDD est également due par tout employeur, à savoir 1% calculé sur la masse salariale brute des CDD de votre entreprise.

Les modalités d'accès aux fonds pour 2015

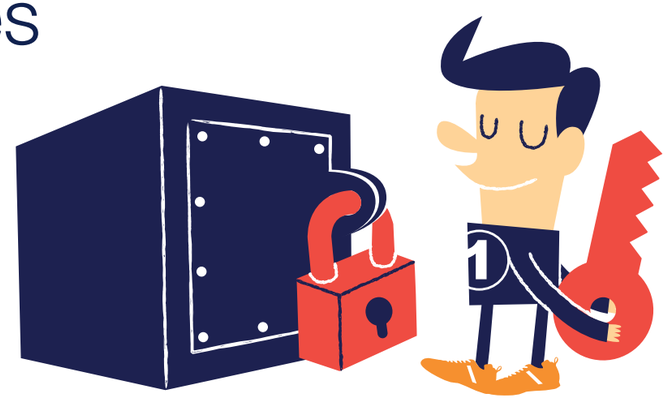

1. Vos contributions légales

(que vous verserez à Uniformation au 28 février 2016) sont mutualisées entre adhérents.

Uniformation finance :

- **Vos projets de formation prévus dans le cadre du plan de formation.** Vous déposerez pour cela sur https://opca.uniformation.fr/web_prive2/ une demande d'aide financière (DAF)

Uniformation dispose également en 2015, pour accompagner les actions de votre plan de formation, de financements complémentaires externe et et interne au titre de la politique transversale de l'Opca (financée par la contribution légale - FIES) :

- Formation de vos emplois d'avenir (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels – FPSPP et FIES)
- Formation dans les structures de moins de 10 salariés (FPSPP)
- Formation au socle de compétences (FPSPP et FIES)

LES PRISES EN CHARGE DES ACTIONS AU TITRE DU PLAN DE FORMATION	
Plafond annuel par structure	1 000 €HT pour les entreprises de moins de 10 salariés
	1 500 €HT pour les entreprises de 10 à 49 salariés
	2 500 €HT pour les entreprises de 50 à 299 salariés
Coût horaire pris en charge	40 €HT/ heure pour des actions inférieures à 70 h
	25 €HT/ heure pour des actions supérieures à 70 h
	56 €HT/ heure pour des bilans de compétences et des démarches de Validation des acquis de l'expérience (VAE)

- **Des actions de formation collectives nationales et territoriales** qui répondent au plus près aux besoins de publics identifiés et de territoires. Elles sont mises en œuvre à l'initiative :
  - d'un groupe d'adhérents (au moins deux structures),
  - des représentants de votre branche professionnelle,
  - ou de votre délégation régionale Uniformation.

LA PRISE EN CHARGE DES ACTIONS COLLECTIVES	
Coût pédagogique	1 800 €HT par jour (incluant la location de salle et la logistique).
Possibilité de paiement direct à l'organisme de formation.	

Vous accédez aussi :

- **aux dispositifs de la professionnalisation** (contrat de professionnalisation, période de professionnalisation, préparation opérationnelle à l'emploi, formation de tuteurs) selon les critères définis par Uniformation. A consulter sur uniformation.fr
- **au dispositif compte personnel de formation,** dont les modalités de prise en charge sont identiques au plan de formation.

Paiement direct des factures à vos fournisseurs

Afin de vous éviter une avance de trésorerie, vous pouvez demander, au moment de la saisie de votre demande de remboursement sur Votre Espace, le paiement direct des factures aux fournisseurs accompagnant votre formation (organismes de formation, loueurs de salles, restaurateurs, etc.). Uniformation propose ce service à toutes les structures sportives, quelle que soit leur taille.

Demande d'aide financière, mode d'emploi

Saisissez en ligne votre « Demande d'aide financière » (DAF) dans Votre Espace. Saisissez une demande par action de formation ; vous pouvez inscrire plusieurs salariés sur une seule demande dès lors qu'ils participent à la même action et à la même date. Transmettez la « Demande d'aide financière » à votre délégation régionale, impérativement avant le départ en formation*, accompagnée du programme de la formation et du devis. Une entreprise peut déposer plusieurs demandes d'aide financière en respectant un plafond annuel (voir ci-contre).

* A titre exceptionnel, les formations ayant débuté depuis le 21 juillet 2015 pourront faire l'objet d'un examen au cas par cas.

2. Vos contributions conventionnelles en complément du plan de formation

Uniformation vous ouvre :

- **Un budget** si votre masse salariale brute 2014 est supérieure à 1 million d'euros.
- **La possibilité de saisir en ligne des Demandes d'aide financière (DAF)** si votre masse salariale brute est inférieure à 1 million d'euros.
- **Des actions de formation collectives** nationales et territoriales si votre masse salariale brute est inférieure à 1 million d'euros.

LA PRISE EN CHARGE
Aucun critère de prise en charge n'est imposé par votre branche professionnelle en 2015.

*** Pour toute aide,** faites appel à nos équipes régionales.

Uniformation accompagne aussi vos salariés

Le compte personnel de formation (CPF)

Chaque personne dispose, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à sa retraite, d'un CPF. Elle acquiert 24 heures par an à temps complet jusqu'à 120 heures puis 12 heures par an, dans la limite de 150 heures.

Le conseil en évolution professionnelle (CEP)

Toute personne peut en bénéficier tout au long de sa vie professionnelle. Objectif favoriser l'évolution et la sécurisation de son parcours professionnel.

Et toujours, les dispositifs de congés individuels de formation (CIF)

pour se reconvertir, acquérir une nouvelle qualification, se perfectionner ou élargir ses compétences ou encore faire valider ses acquis professionnels et réaliser un bilan de compétences.

Pour vos salariés

- Des informations par téléphone sur les métiers, emplois et parcours de formation, au 0 969 322 312 (appel non surtaxé).
- Un souhait d'être accompagné par un conseiller en évolution professionnelle.
  0 969 369 469 (appel non surtaxé)
- Des permanences d'accueil ou des rendez-vous pour le conseil en évolution professionnelle des salariés sont proposés à partir de la rubrique Actualités, sur uniformation.fr et sur moncep.uniformation.fr.

Contactez et travaillez avec Uniformation

Votre n° Icom

Numéro d'adhérent ou identifiant facilitant la gestion de vos dossiers et permettant l'accès à des services en ligne, il figure sur tous les documents reçus d'Uniformation, si vous avez été adhérent dans le passé.

Comment en obtenir un ?
Munissez-vous de votre numéro de Siren ou de Siret et vérifiez si votre structure est connue de nos équipes pour gagner du temps quand vous aurez en ligne votre correspondant Uniformation. Pour cela, connectez-vous sur **uniformation.fr,** espace "Bienvenue aux adhérents du Sport",

- Vous êtes déjà adhérent, appelez le 0820 205 206 (0,09€ TTC/min), nos équipes vous donneront votre n° Icom.
- Vous êtes un nouvel adhérent, remplissez en ligne une demande d'adhésion et vous recevrez sous quelques jours votre n° Icom.

Vous êtes employeurs

- **Pour nous contacter par téléphone,**

appelez le :
0820 205 206 (0,09€TTC/min)
La Réunion Mayotte : 02 62 90 23 99
Guadeloupe : 05 90 82 16 13
Martinique : 05 96 60 74 16
Guyane : 05 94 25 34 57

- **Sur le web**

Retrouvez les informations sur **uniformation.fr,** les spécificités de votre branche professionnelle dans l'espace Employeurs ainsi que Votre Espace. Vous pourrez, grâce à votre numéro d'adhérent (n° Icom) et à un code confidentiel adressé au responsable de votre entreprise, y consulter la fiche d'identité de l'entreprise, l'éventuel budget plan de formation. Vous pouvez y saisir vos demandes en ligne, suivre l'avancement de vos dossiers…

- **En présentiel**

Consultez la rubrique Actualités de votre région sur **uniformation.fr** et inscrivez-vous en ligne ou par téléphone aux permanences et rendez-vous qui vous sont proposés.